



① *Le petit coin que j'habite*

(*Première Lettre au Maréchal de Luxembourg*)

Le rallon, appelé le Val-de-Travers du nom d'un village qui est à son extrémité orientale, est garni de quatre ou cinq autres villages à peu de distance les uns des autres; celui de Môtiers qui forme le milieu est dominé par un vieux château dont le voisinage et la situation solitaire et sauvage m'attirent souvent

(*Seconde Lettre au Maréchal de Luxembourg*)

Je trouvais le séjour de Môtiers fort agréable, et pour me déterminer à y finir mes jours il ne me manquait qu'une subsistance assurée

(*Confessions, XII*)

Condamné par le Parlement, l'*Emile* est brûlé à Paris, le *Contrat social* interdit et leur auteur – que *La Nouvelle Héloïse* a rendu célèbre – est déclaré «de prise de corps».

Sous mandat d'arrêt, Rousseau fuit la France et Genève, puis, chassé d'Yverdon, vient par le hasard des circonstances se mettre sous la protection du roi de Prusse Frédéric II (1712-1786) dans sa Principauté de Neuchâtel.

En avril 1763, la *naturalité* neuchâteloise lui est accordée et il abdique en mai sa citoyenneté genevoise. Enfin, il est fait communier de Couvet en janvier 1765; un don de 42 £, soit un Louis d'or neuf, sera effectué en son nom en 1766 comme contribution à l'édification du clocher du temple.

La seconde des *Lettres* de 1763 *au Maréchal de Luxembourg* – qui ne seront publiées qu'en 1782 – décrit en détail son cadre de vie. Le défilé des visiteurs entraîne rapidement un tel mouvement «touristique» que le Val-de-Travers sera surreprésenté par 14 gravures dans les *Tableaux pittoresques de la Suisse* (1780-1786). La vision des «alpes» du Jura y est souvent fantasmagorique et les graveurs ont parfois mal interprété les croquis des dessinateurs.